

## VILLEFRANCHE DE CONFLENT - Commune

Séance du 24 mars 2025

Membres en exercice :

Date de la convocation: 14/03/2025

8

vingt-quatre mars deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrick LECROQ

Présents : 6

**Présents :** Monsieur Patrick LECROQ, Madame Rose Marie SORIA, Madame Frédérique LATOUR, Madame Dominique LIMOUZY, Monsieur Benoît MENE, Monsieur Gilles ROBERT

Votants: 6

Pour: 6

**Représentés:**

Contre: 0

**Excusés:**

Abstentions: 0

**Absents:** Monsieur Julien AUDIER -SORIA, Monsieur Joël MENE

**Secrétaire de séance:** Madame Frédérique LATOUR

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 25/03/2025  
et publié ou notifié  
28/03/2025

### Objet: Motion Ligne de Train Perpignan - Villefranche de Conflent - DE\_036\_2025

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter la motion suivante concernant la ligne de train Perpignan Villefranche de Conflent.

Considérant que depuis plusieurs mois, la ligne ferroviaire reliant Perpignan à Villefranche de Conflent est fermée à la suite du déraillement d'un train survenu sur le territoire de la commune d'Eus le 24 juillet 2024 ;

Considérant que cette situation impacte fortement les habitants du territoire, privés d'un moyen de transport essentiel pour leurs déplacements quotidiens, notamment pour l'accès à l'emploi et aux services publics ;

Considérant que la fermeture prolongée de cette ligne contribue à une aggravation des inégalités territoriales et à un report du trafic sur la route, augmentant ainsi les nuisances environnementales et les risques routiers ;

Considérant que le transport ferroviaire constitue un élément clé de la transition écologique et qu'il est impératif de garantir une continuité du service public de transport en commun dans les territoires ruraux ;

Le Conseil Municipal de Villefranche de Conflent :

1. Exprime son indignation face à la lenteur des procédures et à l'absence de calendrier précis pour la réouverture de cette ligne essentielle au développement et à la cohésion du territoire ;
2. Demande à la SNCF d'engager sans délai les travaux nécessaires afin de rétablir cette infrastructure ferroviaire dans les meilleurs délais ;
3. Sollicite des garanties quant à la pérennité et la modernisation de cette ligne afin d'assurer un service fiable, sécurisé et adapté aux besoins des usagers ;

DEMANDE à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

*R*

Date de transmission de l'acte: 25/03/2025  
Date de réception de l'AR: 25/03/2025  
066-216602235-DE\_036\_2025-DE  
A G E D I

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité,

ADOpte la motion présentée par son Président,

INDIQUE que cette motion sera transmise en Préfecture des Pyrénées-Orientales.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Patrick LECROQ



LE SECRETAIRE

Date de transmission de l'acte: 25/03/2025

Date de reception de l'AR: 25/03/2025

066-216602235-DE\_036\_2025-DE

AGEDI